

2 institutions

RELATIONS COMMERCIALES

L'Ape, un accord intérimaire mais déséquilibré

Signé le 15 janvier par le Cameroun, le nouveau cadre des relations commerciales entre le Cameroun et l'Union européenne ouvre nos frontières à 80 % et interdit de nouvelles subventions.

La discrétion qui a entouré la signature le 15 janvier de l'Ape intérimaire par le ministre de l'Économie, M. Louis Paul Motazé, évidemment sur instruction de la présidence de la République, montre bien que le gouvernement n'affiche pas profil haut. Les contraintes de délais et les risques attachés à un statu quo sont le facteur déterminant à l'aboutissement des négociations avec les pléni-potentiaires européens, et non, comme le laisse penser le discours officiel, un intérêt pour l'économie nationale. Le communiqué publié le jour même de la signature par Bruxelles cache mal une jubilation du partenaire européen, qui se garde toutefois de sauver l'avenir des discussions qui doivent déboucher sur la signature d'un accord régional et complet. Aussi M. Peter Thompson, directeur du Développement et Ape à la Commission européenne, a-t-il affirmé que "cet instrument combine les avantages d'un accord commercial avec une aide au développement visant à accélérer la croissance et l'essor du Cameroun."

Une réponse aux critiques qui pensent que l'Ape intérimaire trahit l'esprit de l'accord de Cotonou, arrivé à expiration en décembre 2007, qui avait pour objectif le développement des Acp (Afrique Caraïbe

Pacifique), et non simplement le développement du commerce. De fait, l'Ape d'étape signé le 15 janvier, mais paraphé en décembre 2007, confère au Cameroun un accès au marché de l'Union européenne en franchise de douane et sans contingentement. En contrepartie, il libéralise 80 % de ses importations en provenance de l'Ue pour une période de 15 ans, sauf pour certains produits agricoles ou transformés. Dans ce cadre, que gagne et que perd l'économie nationale ?

Le Cameroun gagne la poursuite de l'accès préférentiel au marché européen, notamment pour les produits concernés que sont l'aluminium, le bois scié, le cacao, le pétrole et la banane. "Sauf que, sur le terrain, les entreprises qui les produisent sont d'origine européenne ou américaine", a fait observer M. Fanny Pigeaud de l'Agence France presse à M. Peter Thompson, au cours d'une conférence de presse organisée au sein de la délégation de la commission européenne à Yaoundé, le 16 janvier. Réponse : "Les camerounais bénéficient au moins des emplois". "Mais des emplois sous-payés", rétorque un autre journaliste. Une discussion qui montre combien peut être répandue l'opinion, entretenue par les milieux d'affaires, que la Cameroun s'est fait avoir. D'un



M. Louis Paul Motazé, ministre de l'Économie.

autre côté, les prix à la consommation des ménages des produits importés vont baisser, jusqu'à -3,5 % en 2023, comme le démontre une étude de la direction des Affaires économiques du ministère des

finances. En effet, ce qu'il gagne vaut-il ce qu'il perd ? D'abord les recettes budgétaires, dont les pertes sont estimées à 895 milliards pour la période 2010-2023 et à 2 157 milliards si on considère la période 2010-2030. Le deuxième risque est celui d'un désagrégement du tissu économique national, peu à

peu même de faire face à une concurrence imposée par les produits importés. Le troisième risque est la forte hypothèque que la signature de l'Ape intérimaire fait peser sur l'intégration sous-régionale. En tout état de cause, si les autres pays de la Cemac ne signent pas, l'union douanière de la zone sera en grande difficulté.

Ces objections ont été soulevées par la partie camerounaise au cours des négociations. Dans l'Ape d'étape qui compte 108 articles, quelques-uns sont consacrés à l'aide au renforcement des capacités des entre-

prises nationales. "Les parties conviennent de la mise en place d'un fonds régional APE (FORAPE), créé par et pour la région Afrique centrale, dont la finalité est de coordonner les appuis qui contribueront à financer, de manière efficace, les actions prioritaires visant le renforcement des capacités productrices des États de l'Afrique centrale", peut-on lire dans l'accord. Ce fonds sera prioritairement alimenté par les ressources du Fed (Fonds européen de développement). C'était un préalable à la signature de l'Ape d'étape et non une conséquence.

Quelques curiosités parsèment l'accord, comme celle de l'article 21, relative aux subventions. "La partie CE et la partie Afrique centrale, ainsi que tout État signataire d'Afrique centrale, ne pourront introduire de nouvelles subventions subordonnées à l'exportation ou accroître toute subvention existante de cette nature sur tout produit agricole destiné au territoire de l'autre partie."

L'Union européenne et sa politique agricole versent le plus gros des subventions, environ 100 milliards d'euros, soit 40 % du budget de Bruxelles. Le Cameroun n'a plus qu'à demander des compensations, que l'union européenne verserait à l'Etat pour soutenir son budget.

■ Parfait N. Siki